

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2025

Délibération n°
20250218-04

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
4 février 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme SERVOZ Nathalie.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
19 FEV. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

Le Maire,
Georges BLANC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2025 et les différents budgets annexes qui s'équilibrent en recettes et en dépenses comme suit :

Budget principal :

Fonctionnement : 3 281 015.02 €
Investissement : 1 519 936.34 €

Budget Maison de Services :

Fonctionnement : 78 243.31 €
Investissement : 33 169.12 €

Rappelle que le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Rappelle que les budgets sont votés par chapitre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 18 février 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Nathalie SERVOZ

COMMUNE DE LARRINGES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1/ Éléments de contexte

La population totale de la commune de LARRINGES est de 1 628 habitants pour une superficie de 8,07 km² et compte 38 résidences secondaires. La commune possède de nombreux équipements : 1 école de 170 élèves, une crèche, une maison de santé, une épicerie, un salon de coiffure, 15 logements locatifs, 4 gîtes, 4 studios, ainsi que des terres agricoles.

La commune fait partie de la communauté de communes du PAYS D'EVIAN VALLEE D'ABONDANCE.

Outre le budget principal, la commune gère 1 budget annexe : la maison de services.

2/ Priorités du budget 2025

Les dépenses prévisionnelles d'équipement s'élèvent à 1 363 815.14 €. Les principales réalisations prévues sont :

- La poursuite de la rénovation du réseau routier
- La révision du P.L.U.
- L'extension de l'école et la restructuration de son quartier

3/ Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, logement...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses prévisionnelles	2025	Recettes prévisionnelles	2025
011 Charges à caractère général	1 102 369.13 €	70 Produits des services, domaine	133 070.00 €
012 Charges de personnel	608 200.00 €	73 Impôts et taxes	181 300.00 €
014 Atténuations de produits	64 000.00 €	731 Fiscalité locale	927 079.13 €
65 Autres charges de gestion courantes	200 502.00 €	74 Dotations, subventions	191 131.31 €
66 Charges financières	25 000.00 €	75 Autres produits gestion courante	200 468.69 €
67 Charges exceptionnelles	6 000.00 €	76 Produits financiers	4 049.59 €
68 Dotations aux amortissements	33 000.00 €	77 Produits exceptionnels	0.00 €
Dépenses d'ordre	1 241 943.89 €	013 Atténuation de charges	1 000.00 €
Dépenses imprévues	0.00 €	002 Excédent de fonctionnement reporté	1 824 216.30 €
Total	3 281 015.02 €	Total	3 281 015.02 €

Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Dépenses prévisionnelles	2025	Recettes prévisionnelles	2025
20 Immobilisations incorporelles	80 000.00 €	13 Subventions	0.00 €
204 Subvention d'équipement	0.00 €	16 Emprunts, cautions	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	605 446.03 €	10 FCTVA, Taxe aménagement	30 889.10 €
23 Immobilisations en cours	678 369.11 €	024 Ventes	0.00 €
16 Emprunts, cautions	129 000.00 €	27 Autres créances immobilisées	10 337.45 €
10 Fonds divers	1 500.00 €	Recettes d'ordre	1 292 565.09 €
001 Déficit reporté	0.00 €	Affectation compte 1068	97 342.33 €
Dépenses d'ordre	25 621.20 €	001 Excédent reporté	88 802.37 €
Dépenses imprévues	0.00 €		
Total	1 519 936.34 €	Total	1 519 936.34 €

4 / Consolidation des budgets

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	3 281 015.02 €	3 281 015.02 €	1 519 936.34 €	1 519 936.34 €
Maison de services	78 243.31 €	78 243.31 €	33 169.12 €	33 169.12 €
TOTAL	3 359 258.33 €	3 359 258.33 €	1 553 105.46 €	1 553 105.46 €

5 / Niveau des taux d'imposition

Le produit attendu de la fiscalité locale n'étant pas encore connu à ce jour, les taux d'imposition 2025 seront adoptés lors du prochain conseil municipal. A titre d'information, les taux 2024 étaient :

Taxe foncière sur le bâti : 27.81%

Taxe foncière sur le non bâti .. : 89.10%

Taxe d'habitation : 17.03%

6 / Les principaux ratios

- Dépenses réelles de fonctionnement / population
2 014 071.13 € / 1628 habitants = **1 237.14 €**
- Produit des impositions directes/population
772 079.13 € / 1628 habitants = **474.25 €**
- Recettes réelles de fonctionnement / population
1 456 798.72 € / 1628 habitants = **894.84 €**

- Encours de la dette / population au 31/12/2024
1 106 968.70 € / 1628 habitants = **679.96 €**
- Désendetttement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = **19.38%**
- Epargne brute (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = **1 266 943.89 €**
- Epargne nette (Epargne brute – capital de la dette) = **1 137 943.89 €**

7 / Effectifs de la collectivité et charges de personnel

La commune emploie 13 agents titulaires. Le montant prévisionnel des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2025 s'élève à 608 200.00 € comprenant les charges de :

- Personnel titulaire : 380 000.00 €
- Personnel non titulaire : 10 000.00 €
- Cotisations sociales : 163 200.00 €
- Autres (assurance, FNC, visites obligatoires) : 55 000.00 €

Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement : 30.20%

Fait à Larringes, le 18 février 2025

Le Maire

Georges BLANC

